

# Message aux budgets 2025

## Introduction

Le **budget** de l'ACV décrit les objectifs financiers du prochain exercice comptable. Il est établi selon le plan comptable détaillé. Conformément à l'art. 11 de la Loi sur les finances communales (LFCo) 140.6, le budget 2025 de l'ACV contient :

- a) Dans le compte de **résultats**, les charges devant être approuvées et les revenus estimés ;
- b) Dans le compte des **investissements**, les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées.

## Explications

La Conférence des Syndics (CdS) a élaboré le budget à l'intention de l'Assemblée des délégués (AD) et l'accompagne de ce rapport expliquant les montants qui y sont inscrits, en particulier ceux qui présentent des fluctuations importantes par rapport au budget de l'année précédente.

Selon l'art. 7 de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo) 140.61, la présentation des chiffres du budget s'accompagne, en parallèle, des chiffres du budget de l'année précédente et des chiffres des derniers comptes approuvés ; les chiffres des comptes sont inscrits pour information et comparaison.

**Les charges du compte de résultats estimées pour le budget 2025 à CHF 2'454'695 représentent une hausse globale de 21% par rapport aux charges budgétaires 2024 marquant une progression de +49% depuis le 01.01.2023.**

Cette progression importante est issue de l'accroissement des charges en lien avec l'évolution constante de l'association, nouvellement créée en janvier 2023. Son rôle est de conduire la gouvernance régionale dans le but de contribuer au développement harmonieux du district.

Aussi, afin de mettre en œuvre l'ensemble de ses buts et répondre aux ambitions souhaitées de ses communes membres, l'association a entre autres, besoin pour 2025 de ressources supplémentaires en personnel, tout particulièrement dans les domaines du tourisme, de l'enfance et de la jeunesse ou encore de la culture.

Les charges de résultats nouvelles et importantes, ainsi que les dépenses d'investissements font l'objet de **Messages** spécifiques joints en annexe. Il s'agit des postes suivants :

- N° 4 Soutien au projet du musée de la Maison des Amériques ;
- N° 5 Garantie de déficit des remontées mécaniques de la société Destination Veveyse SA ;
- N° 6 Actionnariat de la société Destination Veveyse SA ;

Les revenus du compte de résultats estimés à CHF 2'454'695 sont principalement composés de la participation des communes, répartie selon la clé veveysane, ainsi que le produit des mandats de prestations et quelques subventions cantonales.

# Budget du compte de résultats 2025

## 0. Administration générale

### 01. Légititatif et exécutif

1. Ce compte comprend les jetons de présence des membres du Bureau (BU), de la CdS, ainsi que les forfaits des Préfectures reversés à l'Administration des finances. Les jetons des délégués lors des AD sont pris en charge par les communes respectives. La **rétribution des organes** fait l'objet d'une annexe au Règlement d'organisation.

Rétribution des membres des **2 AD** : forfait Président CHF 500 + forfait vice-Président CHF 200 + jetons Président (2 x CHF 110) + jetons Syndics (9 x 2 x CHF 90) + jetons vice-Président présent à 2 CDS (2 x CHF 90).

2. Rétribution des 3 membres de la **Commission financière** (2 séances) : jeton Président (2 x CHF 110) + jetons membres (2 x 2 x CHF 90).
3. Rétribution des 3 membres de la **Commission Administration, Economie et Finances** (10 séances) : jeton Président (10 x CHF 110) + jetons membres (10 x 2 x CHF 90).
4. Les frais de convocation sont les publications dans la FOSC des deux assemblées annuelles.
5. Le mandat conclut avec la Fiduciaire Hervest SA porte sur une révision complète MCH2.
6. Les frais d'assemblée sont en principe pris en charge par la commune hôte.
7. Rétribution des membres de la **CdS** : la CdS souhaite augmenter le nombre des séances à 12 en 2025, soit 10 séances et 2 en réserve, et celles du BU à 24, soit une séance toutes les deux semaines environ. Cette décision implique de déléguer certaines compétences décisionnelles au BU et de lui confier l'exécution de tâches faisant l'objet d'une annexe au Règlement d'organisation.

Rétribution des 10 membres de **12 CdS** (10+2 réserves) : forfait Président CHF 3'000 + forfait vice-Président CHF 1'000 + jetons Président (12 x CHF 110) + jetons membres (9 x 12 CHF 90).

Rétribution des 4 membres de **24 BU de la CdS** : jetons Président (24 x CHF 110) + jetons membres (3 x 24 x CHF 90).

8. Ce compte comprend les frais tels que la participation financière à la journée annuelle au vert de la CdS organisée par la Préfecture.

### 02. Services généraux

9. Le compte **Salaires du personnel administratif** comprend les salaires des collaborateurs en place. La totalité de la masse salariale est comptabilisée dans le compte de fonctionnement. Les heures dévolues aux projets d'investissements sont listées à des fins de statistiques. Les charges sociales sont calculées par 18% des salaires bruts.

Le calcul des salaires 2025 comprend une augmentation d'un palier de la grille salariale de l'Etat de Fribourg pour les collaborateurs en fonction au 01.01.2024 ainsi qu'une compensation au coût de la vie de 1%. La masse salariale représente 4.2 ept, soit : AD CHF 128'200 (0.9 ept), JD CHF 99'900 (0.8 ept), PYD CHF 129'800 (1 ept), YC CHF 59'100 (0.6 ept), NF CHF 49'500 (0.5 ept), FM CHF 35'100 (0.4 ept).

Les démarches de recrutement pour un poste de chargé de projet, initialement prévu au budget 2024, n'ont pas abouti. Selon décision de la CdS, un soutien technique sera rattaché au RSSV et à l'ASSCOV.

10. Les **Frais de formation** sont calculés pour 8 collaborateurs à CHF 500/personne et CHF 1'000 pour une formation MS Project pour la gestion de grands projets.
11. Le compte **Recrutement du personnel** prévoit deux parutions d'annonces.
12. Les **Autres charges du personnel** comprennent entre autres une journée au vert pour l'équipe.
13. Le compte **Imprimés et publications** comprend les frais de publication lors de droit de référendum, d'impression du rapport de gestion ou de support de communication.
14. Un nouvel **Equipement de bureau** CHF 2'800 est prévu ainsi que deux équipements de **Matériel informatique** CHF 6'400.
15. Le compte **Photocopies** comprend le leasing du photocopieur et un forfait pour les copies.
16. L'**Acquisition de logiciels et licences** se composent des licences Wedo (15) CHF 3'800, des licences Crésus CHF 5'100 (2 licences + 1 refacturée à l'OTR), des licences MS+Teams (8) facturées par Groupe E CHF 500, de l'assistance technique Crésus CHF 500, d'une application gestion mots de passe CHF 240 ainsi que du logiciel de gestion des temps Time tool CHF 1'200 (ce dernier était jusqu'à présent dans un compte séparé).
17. La CdS a décidé que les coûts de la **Plateforme de communication** iVeveyse seront pris en charge par l'ACV pour les canaux des neuf communes CHF 1'750 HT/canal ainsi que le dixième canal pour les associations et la Préfecture CHF 2'500 HT.
18. Les frais d'**Energie** sont inclus dès à présent dans le poste **Loyer**.
19. Les **Prestations de services de tiers** comprennent les forfaits de téléphone, l'abonnement téléphonie et internet, ainsi que les frais d'affranchissement.
20. Un montant de CHF 5'000 est prévu pour des **honoraires pour assistance juridique**.
21. **Honoraires pour communication**, un montant de CHF 10'000 est inscrit pour offrir une meilleure visibilité de l'association (hors projet 4S).
22. Le compte **Charges d'utilisation pour l'informatique** concerne l'hébergement, le nom de domaine et la maintenance du site internet.
23. Le compte **Loyer** comprend les locaux de Bossonnens CHF 2'954 par mois, ainsi que CHF 800 d'électricité par année.
24. **Autres revenus**, il s'agit d'un subside annuel de Swisslife (prévoyance professionnelle).
25. **Prestations de gestion comptable et administrative**, les tarifs horaires dans le cadre des mandats de prestations se montent à CHF 45/hre/mandats publics et CHF 65/hre/mandats privés.

### 3. Culture, sport, loisirs

#### 31. Héritage culturel

26. La charge de CHF 50'000 inscrite au budget fait l'objet d'un message spécifique annexé au présent rapport.

#### 32. Culture et sports, autres

27. Rétribution des 5 membres de la **Commission Culture et sport** (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (5 x 6 x CHF 90) + 3 jetons pour un spécialiste sport.

28. Le rapport à venir découlant de la matinée de réflexion organisée fin juin 2024 devrait permettre de déterminer la stratégie de la **culture** dans le district. Un exercice identique sera organisé pour le **sport** en 2025. Dans l'intervalle, un montant de CHF 30'000 est prévu au budget pour un éventuel poste de délégué. A noter qu'un effort du canton pourrait venir alléger ce poste.
29. L'enveloppe budgétaire **Événements et manifestations** permet de répondre aux demandes de soutien financier en matière de projets d'envergure régionale. Sur décision de la CdS, les fonds octroyés sont en enregistrés au fur et à mesure dans la comptabilité en cours, quelle que soit la date de la manifestation.

## 5. Prévoyance sociale

### 53. Vieillesse et survivants

30. Rétribution des 4 membres de la **Commission Senior+** (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (3 x 6 x CHF 90)
31. La collaboration avec ProSenectute Fribourg fait l'objet d'un mandat de prestations pour les années 2024-2026 concernant la **Politique Senior+**.

### 54. Famille et jeunesse

32. Rétribution des 6 membres de la Commission Enfance & jeunesse (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (5 x 6 x CHF 90) ainsi que des indemnités d'experts CHF 2'000.
33. Un **poste de coordination politique enfance 0-12 ans** est prévu dès janvier 2025, CHF 45'000 charges sociales comprises (0,5 ept).
34. Il est prévu de mettre sur pied une **plate-forme pour les places en crèche (Kibe)** estimée à CHF 20'000. Le compte **Frais de déplacement et autres frais** comprend CHF 5'000 de frais en lien avec le poste de coordinateur et CHF 1'000 pour un soutien au Point de rencontre pour les familles en difficultés.
35. Une subvention cantonale dans le cadre du plan d'action « Je participe ! » du Bureau de la promotion de la jeunesse viendra absorber une partie de ces frais pour CHF 35'000. Soutien sur 3 ans : 2025-2027.

## 6. Trafic et télécommunication

### 62. Transports publics

36. Rétribution des 7 membres de la **Commission Transports** (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (6 x 6 x CHF 90).
37. Une **étude** d'un montant de CHF 5'000 est prévue pour la création ou l'amélioration des lignes de bus.

## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### 79. Aménagement du territoire

38. Rétribution des 6 membres de la **Commission Aménagement** (8 séances) : jeton Président (8 x CHF 110) et jetons membres (5 x 8 x CHF 90) ainsi que des indemnités de spécialiste CHF 1'000.

39. Rétribution des 6 membres de la **Commission Infrastructures** (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (5 x 6 x CHF 90).
40. L'**amortissement comptable** (10%) du PDR porté à l'actif du bilan s'applique sur le montant de CHF 441'198.96 (PDR étape 1+2), soit CHF 44'120 pendant 10 ans.

## 8. Economie publique

### 84. Tourisme

41. Rétribution des 5 membres de la **Commission Tourisme** (6 séances) : jeton Président (6 x CHF 110) et jetons membres (4 x 6 x CHF 90).
42. Le **financement de l'organe touristique régional** est de CHF 300'000.- pour 2025.
43. Un **poste d'agent de développement touristique** est prévu dès avril 2025 pour le développement de la stratégie du tourisme régional, CHF 115'000 (1 ept).
44. Le sponsoring d'Alexis Monney est pris en charge par l'ACV en 2025.
45. L'ACV participe au **projet de transcription du narratif 4 Saisons** à hauteur de CHF 30'000. Ce projet chapeauté par l'OTR se montant à CHF 100'000. Il sera soutenu pour moitié par la NPR.
46. La **Garantie de déficit remontées mécaniques Destination Veveyse SA** fait l'objet d'un message spécifique annexé au présent rapport.

### 85. Industrie, artisanat et commerce

46. Les **cotisations** comprennent Innoreg CHF 500, CCIF CHF 300 + Espace Suisse CHF 150.
47. Un **événement** sur le thème de l'innovation et du bois en Veveyse sera organisé conjointement avec la CCIF en 2025, coût estimé à CHF 3'500.
48. **Prestations NPR 2024-2027**, le montant à recevoir en 2025 est de CHF 15'600.

## 9. Finances

### 95. Participation des communes

La participation des communes est calculée selon la clé de répartition.

### 96. Administration de la fortune et de la dette

49. Les **intérêts passifs** concernent l'emprunt bancaire auprès de la BCF pour le PDR. La dette sera de CHF 314'000 au 01.01.2025, le remboursement est de CHF 14'000 par trimestre et le taux d'intérêts se monte à 0.6%.

# Budget du compte des investissements 2025

## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### 79. Aménagement du territoire

RAS.

## 8. Economie publique

### 84. Tourisme

1. La participation à l'actionnariat de la société **Destination Veveyse SA** fait l'objet d'un message spécifique annexé au présent rapport.

### 85. Industrie, artisanat et commerce

2. Un montant pour la **suite de l'étude de l'ABMV** est indiqué comme intention d'engagement. Ce point devra encore faire l'objet d'une décision spéciale durant l'année 2025.

**ACV**

**Association des communes de la Veveyse**

Joëlle Ducotterd

Responsable de l'administration

Bossonnens, le 10 octobre 2024/JD/yc

## Annexes :

- Tableaux des budgets 2025
- Tableau de répartition de la participation des communes
- Message n°4 Maison des Amériques
- Message n°5 Garantie de déficit Destination Veveyse SA
- Message n°6 Actionnariat Destination Veveyse SA